



Association « PARENFANTS »

Mairie de Pouzols Minervois

25 rue de la République – 11 120 Pouzols Minervois

prenfants11120@gmail.com

Siren : 803 562 800

REGLEMENT INTERIEUR - VIDE GRENIER

Ce « vide grenier » est organisée par l'association « PARENFANTS », association des parents d'élèves du RPI Pouzols/Mailhac, à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles.

Il se déroulera le Dimanche 28 juin 2020 à Pouzols Minervois (11 120) sur la place du monument, le parking et le terrain de sport situé le long de la D67 et sera ouvert au public de 9h00 à 17h00 sans interruption.

Les exposants :

Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels (places limitées).

Les enfants peuvent participer au vide grenier mais sous l'entière responsabilité d'un adulte présent. Ils sont soumis au même règlement.

Tarifs et dimensions des stands :

	Stand de 9 m2 (place du monument)	Stand de 15 m2 * (parking et stade)
Tarifs parents d'élèves du RPI Pouzols/Mailhac **	6 €	10 €
Tarifs personne extérieure	7 €	12 €

* Nous vous autorisons, si vous le désirez à garder votre véhicule sur votre emplacement mais il ne devra pas dépasser des limites de celui-ci et vous aurez, de ce fait moins de place pour exposer.

** Ce tarif est destiné seulement aux parents des élèves des écoles de Pouzols et de Mailhac et seulement à la mère et au père de l'élève ainsi qu'à l'élève (sous condition énoncé plus loin).

Selon la configuration des lieux, les stands situés sur la place du monument, n'ont pas tous les mêmes dimensions (longueur x largeur) cependant nous vous assurons qu'ils font bien tous 9 m2. Attention, les voitures ne peuvent pas y accéder directement, le déchargement se fera depuis la chaussée.

Les emplacements de 15 m2 situés sur le parking et le terrain de sport font 5 m de long sur 3 m de profondeur.

Vous êtes autorisés à réserver plusieurs places cependant il n'est pas possible d'accoler un stand de 9 m2 et un stand de 15 m2.

Accueil des exposants :

L'accueil se fera à l'entrée du parking situé le long de la D67 de 7h00 à 8h00. Au-delà, les réservations sont perdues (ni dédommagement, ni remboursement) et les emplacements libres sont attribués à ceux qui n'ont pas réservé, dans la limite du nombre de places disponibles.

Nous demandons aux exposants de se munir de leur pièce d'identité valide.

Attribution des emplacements :

Aucun exposant ne s'installe, choisit ou s'approprie une place.

Dès son arrivée, le participant communique son identité, notifiée sur le dossier d'inscription (pièce d'identité obligatoire).

Les emplacements sont attribués par ordre de réception de dossier d'inscription complet. Nous tenons compte au maximum de vos demandes mais nous ne pouvons en aucun cas faire des miracles ! Le placier est donc le seul à pouvoir vous communiquer votre(vos) place(s). Sa décision est sans appel.

Installation des stands :

Dès son arrivée sur son stand, l'exposant est tenu de décharger rapidement son véhicule afin de ne pas gêner la circulation puis de le garer soit, dans les limites de son emplacement soit, sur le parking réservé aux exposants (situé sur le terrain de sport). Plus aucun véhicule ne doit se déplacer dans les allées de la manifestation après 8h30.

En aucun cas, les limites du stand, matérialisées par des traces au sol ou autre, ne pourront être dépassées ou modifiées.

Marchandises vendues et sécurité :

La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'armes de toutes catégories, d'animaux, de produits alimentaires et de boissons est strictement interdite. L'exposant s'engage de ce fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage ainsi que celle en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc...). L'association « PARENFANTS » se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents corporels.

Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association « PARENFANTS » ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations ainsi que des différends entre vendeurs et exposants.

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Remballage des stands :

Aucun exposant ne devra remballer son stand avant 16h00.

Aucun véhicule n'est autorisé à se déplacer dans les allées de la manifestation avant 16h30. Le public étant accueilli jusqu'à 17h00, il est de la responsabilité de l'exposant de respecter les consignes de sécurité.

Les emplacements étant propres à votre arrivée, merci de les laisser aussi propres à votre départ.

Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons... Les objets qui restent invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge ou dans les containers mis à votre disposition (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus des organisateurs d'exposer à nouveau.

Rétractation - désistement :

En cas de rétractation de votre part, veuillez prévenir l'association « PARENFANT » avant le mercredi 24 juin 2020 dernier délai, sinon les sommes versées resteront acquises à titre d'indemnité.

En cas de désistement survenant pendant les 3 jours avant le jour J, un remboursement sera effectué seulement s'il s'agit d'un cas de force majeure avec justificatif.

Comme expliqué précédemment, en cas de non présence de l'exposant le jour J entre 7h00 et 8h00, les réservations sont perdues. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'association « PARENFANTS » à titre d'indemnité.

Annulation de l'événement :

En cas d'intempérie ou de force majeure, l'association « PARENFANTS » et/ou les autorités jugeront s'il y a lieu d'annuler la manifestation, tous les exposants devront se plier à cette décision. Dans ce cas, les sommes versées lors de votre inscription vous seront remboursées.

Contrôle de la manifestation :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par l'association « PARENFANTS ». Ce dit registre sera transmis à la Préfecture de l'Aude sous couvert de la Mairie de Pouzols Minervois.

Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de l'ordre afin de s'assurer du respect des réglementations et des lois en vigueur.

L'association « PARENFANTS » se réserve le droit de faire enlever d'un stand des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement sans avoir à se justifier.

Respect du règlement :

L'association « PARENFANTS » demande à tous de respecter l'autorité du(des) placier(s) et de se conformer strictement au règlement. Tout exposant qui, par manque de civisme ou non-respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de cette manifestation serait définitivement exclu sans qu'il puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et de s'acquitter du droit de place.

Le

A

Nom, prénom et signature de l'exposant
précédés de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE AU REGLEMENT

Crise sanitaire – Covid 19

Afin de tous nous protéger, voici quelques mesures qui seront mises en place, affichées et à respecter :

- une seule entrée, une seule sortie et un sens unique de circulation seront mis en place et indiqué par fléchages et marquages diverses pour limiter les croisements
- du gel hydroalcoolique sera présent à l'entrée, à la sortie et également au point buvette/restauration afin que chacun l'utilise
- nous conseillons aux exposants d'en prendre également sur leurs stands pour un usage personnel afin de désinfecter leurs mains après avoir touché de la monnaie
- le port du masque est fortement recommandé pour les exposants, les visiteurs et bien sûr l'équipe de bénévoles de l'association (distanciation de 1m50 difficilement applicable lors des ventes)

Le

Nom, prénom et signature de l'exposant
précédés de la mention « lu et approuvé »

A